

DOCUMENT PROVISOIRE

LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Châlons-en-Champagne

Fiche action n°3-3 : *Coopération*

1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

La stratégie du programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne place la coopération entre les acteurs et les organisations au cœur de son intervention. La coopération inter-territoriale et transnationale donne une portée supplémentaire à ce fil conducteur, qui vise à décloisonner les acteurs et à les coordonner.

Les actions de coopération soutenues devront prolonger la stratégie du GAL, permettre aux acteurs locaux de s'enrichir de l'expérience de partenaires, d'acquérir des compétences, de développer ensemble de nouvelles solutions et de nouveaux produits ou d'accéder à de nouveaux marchés. Les opérations soutenues devront apporter de la valeur ajoutée à chaque partenaire dans une relation gagnant-gagnant.

Les effets attendus sont notamment :

- le renforcement des relations et le développement des interactions entre les territoires de projets à l'échelle de la Champagne Ardenne
- la mise en réseau des opérateurs touristiques du Pays et leur inscription dans une offre élargie
- le développement de partenariats permettant d'apporter de l'innovation sur le territoire du Pays
- l'amélioration de l'attractivité du territoire du Pays

2 – Description des types d'opération

Coopération inter-territoriale dans le domaine touristique

- élaboration de produits touristiques en coopération avec les territoires voisins (GAL Champs vignes et forêts de Champagne, Pays Brie et Champagne, Pays Rémois, communautés de communes de l'Argonne Ardennaise et de l'Argonne Champenoise, Pays Vitryat)
- Aménagement, signalétique et animation du chemin de halage/vélo route voie verte : de Dormans au lac du Der (partie Pays de Châlons = entre Condé sur Marne et Ome) en coopération interterritoriale avec les Pays d'Épernay, PNR de la Montagne de Reims et Pays Vitryat
- Mise en place d'une ingénierie mutualisée d'éducation à l'environnement pour la mise en réseau et l'animation des projets locaux de sensibilisation à l'environnement, en lien avec du potentiel touristique – Partenaire : Pays d'Épernay PNR Montagne de Reims
- Formation de formateurs pour la mise en œuvre d'actions pédagogiques sur le patrimoine local des Pays situés dans la Marne à destination du public enfance jeunesse.

Coopération inter-territoriale pour l'évaluation en commune du programme Leader 2014-2020

Coopération nationale ou européenne dans le domaine des services à la personne

- Développement d'un projet de coopération porté par le CCAS de Châlons-en-Champagne avec une ou plusieurs autres villes dans le cadre du réseau Villes Amies des Aînés

Coopération transnationale dans le domaine des circuits courts alimentaires de proximité

- Projet le « bien-être dans l'assiette » avec des partenaires locaux au Canada en Gaspésie et en Bretagne avec le GAL Ouest Cornouaille : projet de R&D autour de la structuration d'une filière circuit court, en lien avec l'aéroport de Vatry.

3 – Bénéficiaires

- Collectivités, leurs groupements (communes, intercommunalités, Pays, Conseil Départemental) et leurs établissements
- Syndicats mixtes
- Organismes consulaires

DOCUMENT PROVISOIRE

- Syndicats et fédérations d'entreprises
- Organismes de formations
- Associations
- Artisans, commerçants, TPE, PME et entreprises individuelles
- Agriculteurs sous réserve des lignes de partage FEADER hors Leader

4 – Dépenses éligibles

Pour toutes les opérations :

Dépenses d'animation, d'ingénierie et de formation : temps passé (salaires et déplacements) directement et intégralement rattachés à l'action sur la base de justificatifs

Frais de prestataires pour les études, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Conception et réalisation d'outils de communication, de sensibilisation, d'information et pédagogiques

Dépenses d'événementiels (séminaires, conférence, etc.), de voyages d'étude, d'ateliers, de visites de terrain (frais de location de véhicule, de salle, transport, hébergement et restauration des participants)

Pour le développement de la voie verte :

Dépenses d'aménagement et de signalétique réalisées sur le périmètre du Pays de Châlons-en-Champagne.

5 – Critères d'éligibilité des projets

- le porteur de projet devra démontrer en quoi son opération favorise la coopération, le décloisonnement, la mutualisation et/ou la coordination des acteurs locaux du Pays et des parties prenantes de l'opération, de la façon la plus pertinente par rapport aux enjeux.
- Les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la diffusion sera intégrée à l'opération.

6 – Critères de sélection des projets

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à répondre au mieux à la stratégie du GAL et dans l'optique de faciliter la sélection des opérations, deux critères de sélections sont mis en place :

- les opérations qui permettront de préserver l'environnement seront privilégiées : adaptation du territoire au changement climatique, reconquête de la biodiversité, éducation à l'environnement, etc.
- les opérations qui développeront un usage numérique seront privilégiées : application numérique, dématérialisation, etc.

Le respect de ces deux critères peut entraîner un mécanisme de bonification de subvention, par la levée du plafond de subvention FEADER, dont les modalités sont déterminées et l'application mise en œuvre par le Comité de programmation du GAL.

7 – Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

MONTANT GLOBAL DE FEADER : 160 000 €

80 % d'aide publique maximum avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage sur l'assiette éligible

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

Plafond d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 30 000 €

Plancher d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 1 000 €

Co-financements publics identifiés : Région, Département, DIRECCTE, Collectivités territoriales, Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de Châlons-en-Champagne

9 – Indicateurs

DOCUMENT PROVISOIRE

Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets de coopération réalisés
Nombre de personnes mobilisées par opération soutenue
Nombre de produits touristiques créés
Nombre de publications réalisées
Nombre de d'opérations d'aménagement accompagnées

Indicateurs de résultat :

Nombre de structures mobilisées par opération
Nombre de partenariats initiés suite à l'opération
Nombre de connexion aux outils numériques créés
Nombre d'emplois créés
Pourcentage de la population locale bénéficiant de services/infrastructures nouveaux ou améliorés